



Décision n° CODEP-DEU-2017-050278 du 11 décembre 2017 du Président de l'Autorité de sûreté nucléaire portant renouvellement d'agrément d'un organisme mentionné à l'article R. 1333-95 du code de la santé publique

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 592-21 ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1333-95 à R. 1333-97 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4451-29 à R. 4451-37 ;

Vu la décision n° 2010-DC-0191 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 22 juillet 2010 fixant les conditions et les modalités d'agrément des organismes mentionnés à l'article R. 1333-95 du code de la santé publique ;

Vu la décision n° CODEP-DEU-2012-064408 du 3 décembre 2012 de l'Autorité de sûreté nucléaire portant renouvellement de l'agrément d'un organisme mentionné à l'article R. 1333-95 du code de la santé publique ;

Vu la demande en date du 24 mai 2017 présentée par SOCOTEC France et le dossier joint à cette demande en vue d'obtenir l'agrément conformément aux dispositions de la décision susvisée ;

Vu les engagements pris par l'organisme dans le cadre de l'instruction de la demande susvisée,

Décide :

Article 1

L'organisme SOCOTEC France, dont l'adresse du siège social est Les quadrants - 3 avenue du centre - CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT QUENTIN EN YVELINES, est agréé, sous le n° OARP0021, pour procéder aux contrôles en radioprotection prévus aux articles R. 1333-95 du code de la santé publique et R. 4451-32 du code du travail.

L'agrément est accordé jusqu'au 11 juin 2022 pour les domaines d'agrément figurant en annexe.

Article 2

La liste de l'ensemble des organismes agréés pour les contrôles en radioprotection, mise à jour à la date de la présente décision, est publiée au bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Article 3

Le directeur général de l'ASN est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée par insertion au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 11 décembre 2017.

Signé par

**Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,
la directrice générale adjointe**

Anne-Cécile RIGAIL

ANNEXE 1

à la Décision n° CODEP-DEU-2017-050278 du 11 décembre 2017 de l'Autorité de sûreté nucléaire portant renouvellement d'agrément d'un organisme mentionné à l'article R. 1333-95 du code de la santé publique

Nom de l'organisme : SOCOTEC France

Numéro d'agrément : OARP0021

Domaine(s) d'agrément :

Le domaine d'agrément est défini par le croisement d'un secteur d'activité, d'une catégorie de sources de rayonnements ionisants et d'éventuelles conditions limitatives :

- le secteur « **médical** » regroupe les activités nucléaires et radiologiques destinées à la médecine préventive et curative, y compris les examens médico-légaux, à l'art dentaire, à la biologie médicale et à la recherche biomédicale ;
- le secteur « **vétérinaire** » regroupe les activités nucléaires et radiologiques destinées à la médecine vétérinaire ;
- le secteur « **industrie et recherche** » regroupe les activités nucléaires, au sens de l'article L. 1333-1 du code de la santé publique, à l'exclusion des activités des secteurs « médical » et « vétérinaire ».

Secteurs d'activité Catégories de sources de rayonnements ionisants	Médical	Vétérinaire	Industrie et recherche
Radionucléides en sources scellées	Agréé jusqu'au 11 juin 2022	Agréé jusqu'au 11 juin 2022	Agréé jusqu'au 11 juin 2022
Radionucléides en sources non scellées	Agréé jusqu'au 11 juin 2022	Agréé jusqu'au 11 juin 2022	Agréé jusqu'au 11 juin 2022
Appareils électriques émettant des rayonnements ionisants (dont générateurs électriques de rayons X)	Agréé jusqu'au 11 juin 2022	Agréé jusqu'au 11 juin 2022	Agréé jusqu'au 11 juin 2022
Accélérateurs de Particules	Agréé jusqu'au 11 juin 2022	Agréé jusqu'au 11 juin 2022	Agréé jusqu'au 11 juin 2022
Conditions limitatives	-	-	-

ANNEXE 2

à la Décision n° CODEP-DEU-2017-050278 du 11 décembre 2017 de l'Autorité de sûreté nucléaire portant renouvellement d'agrément d'un organisme mentionné à l'article R. 1333-95 du code de la santé publique

Nom de l'organisme : SOCOTEC France

Numéro d'agrément : OARP0021

Liste des agences :

Agence	Ville	Adresse
Agence AT IDF	MONTIGNY LE BRETONNEUX (78)	SOCOTEC France Agence IDF 1, avenue du Parc 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Agence AT NANTES Ouest	SAINT HERBLAIN (44)	SOCOTEC France Agence de Nantes 18, rue du Coutelier CS 10289 44819 SAINT HERBLAIN Cedex
Agence AT LYON Sud-Est	LYON (69)	SOCOTEC France Agence de Lyon 11, rue Saint-Maximin 69416 LYON Cedex 03
Agence AT BORDEAUX Sud-Ouest	MERIGNAC (33)	SOCOTEC France Agence de Bordeaux Domaine du Millenium 6, impasse Henry Le Chatelier 33692 MERIGNAC Cedex
Agence AT LILLE Nord	LESQUIN (59)	SOCOTEC France Agence Assistance Technique Nord 11, rue Paul Dubrule 59814 LESQUIN Cedex
Agence AT STRASBOURG Est	STRASBOURG (67)	SOCOTEC France Agence de Strasbourg 30, rue du faubourg de Savern 67085 STRASBOURG Cedex